Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 138 (1958)

Protokoll: Procès-verbal de la 53e Séance du Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

I.

Procès-verbal du Sénat – Senats-Protokoll
Processo verbale del Senato

Procès-verbal de la 53e Séance du Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles

tenue à Berne, le 5 juillet 1958, à 10 h 15

Présidence: M. Jacques de Beaumont, Lausanne, président central.

Le président ouvre la séance à 10 h 15 en saluant les membres du Sénat, et en remerciant les délégués du Conseil fédéral pour l'appui qu'ils apportent à la Société Helvétique des Sciences Naturelles.

L'ordre du jour est accepté par le Sénat et les points suivants sont successivement abordés:

1. Appel des délégués. Nomination des scrutateurs.

Sont présents: 53 délégués.

MM. K. Aulich, H. Badoux, J.-G. Baer, C.-F. Baeschlin, K. Baeschlin, F. Baltzer, J. de Beaumont, A. Bersier, Ch. Blanc, O. Büchi, E. Cherbuliez, G. Droz, W. Feitknecht, Ed. Frey, F. Gäumann, R. Geigy-Heese, E. Guyot, Ed. Handschin, O. Jaag, A. Jecklin, W. Jost, A. Kobold, E. Kuhn, F.-E. Lehmann, E. Lieb, J. Lugeon, R. Matthey, A. Mercier, P.A.-Mercier, F. Michel, W. Mörikofer, J.-L. Nicod, M. Oechslin, B. Peyer, F. de Quervain, Th. Reich, E. Ritter, A. Rutishauser, M. Sauter, W. Scherrer, A.-J. Schlatter, O. Schlaginhaufen, W. Schopfer, M. Schürer, E. Schwabe, A. Spicher, R. Streiff-Becker, E. Stuber, O.-O. Tramèr, L. Vonderschmitt, E. Walser, E. Walter, A. Weber.

Excusés: MM. A. Borel, F. Chodat, A. Fonio, M. Geiger, R. Haefeli, W. Lüdi, E. Martin, E. Miescher, A. Müller, A. v. Muralt, P.-.C. Merkt, Ed. Rübel, W. Schmassmann, F. Leuthardt, G. Schnitter, A. Uehlinger, E. Witzig.

Le président demande à MM. M. Sauter et E. Stuber de fonctionner comme scrutateurs.

2. Le procès-verbal de la 52e Séance du Sénat du 25 mai 1957 (voir «Actes» 1957, page 167) est adopté sans modifications.

3. Communications du président. Le président annonce le décès survenu au cours de l'année du professeur Paul Gruner de Berne, qui fut membre de notre Société pendant 63 ans et vice-président du Comité central à Berne de 1917 à 1922. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire du disparu.

M. de Beaumont examine ensuite la position et le rôle de la S.H.S.N. dans la science suisse. Il y a quelques décennies, les diverses disciplines

scientifiques s'équilibraient au sein de notre Société: leurs besoins financiers étaient du même ordre et de nombreux savants parvenaient à suivre simultanément l'évolution de plusieurs sciences. Depuis cette époque, le mouvement scientifique s'est accéléré. Les sciences expérimentales, physique et chimie, se sont développées avec une rapidité extraordinaire, poussant les hommes de sciences vers une spécialisation toujours croissante et nécessitant des crédits très élevés. Ce n'est pas la S.H.S.N. qui leur fournit les moyens financiers nécessaires, mais d'autres organismes, dont le Fonds national pour la recherche scientifique. Ce dernier, par le rôle capital qu'il joue actuellement dans le développement scientifique, a repoussé dans l'ombre la S.H.S.N., qui se trouve de plus en plus confinée dans ses tâches traditionnelles. Il ne faut donc pas s'étonner de voir les jeunes, en particulier les jeunes physiciens, ignorer ou négliger notre Société, qui ne leur apporte, pensent-ils, plus rien. Il faut insister auprès d'eux pour leur montrer que, si elle n'est plus l'unique dispensatrice des crédits fédéraux, la S.H.S.N. continue à jouer un rôle important, dont ils bénéficient indirectement. D'abord c'est l'organisation faîtière, l'Académie des sciences, qui fait le pont entre les associations nationales et le Conseil fédéral, et entre ce dernier et les Unions internationales. C'est un organisme administratif indispensable; le rôle que la S.H.S.N. a joué dans la création du Fonds national en fait foi. Par son assemblée annuelle, elle fait connaître au public le travail des savants suisses; elle remplace donc les associations pour l'avancement des sciences qui existent dans les pays voisins. Enfin, par l'intermédiaire de ses commissions, elle coopère directement à la recherche scientifique. C'est cela qu'il faut faire comprendre au public et aux jeunes chercheurs.

M. le professeur Lehmann propose de donner plus d'attrait à nos réunions, en choisissant pour chaque assemblée annuelle un thème principal, et, pour attirer à notre Société les professeurs de collèges et de gymnases, leur faire des conditions spéciales. M. le professeur Sauter propose qu'il en soit de même pour les jeunes. Le Comité central étudiera ces propositions.

Parc national. Depuis la dernière réunion du Sénat, deux faits nouveaux se sont produits: 1° la convention avec l'Italie, pour l'utilisation des eaux du Spöl, a été ratifiée par les Chambres fédérales; 2° le référendum lancé contre cette décision par la Lia Naira a réuni le nombre réglementaire de signatures. Le peuple suisse aura à choisir cet automne entre deux solutions. La première, soutenue par la Ligue suisse pour la protection de la nature, est intransigeante: aucune modification dans l'état actuel du Parc. Elle risquerait bien de lui faire perdre le val Minger; elle ne résoudrait pas la question du Spöl et, en indisposant les communes engadinoises créerait de nombreuses difficultés. La seconde, adoptée par la Commission fédérale du Parc et le Heimatschutz, est une solution de compromis, où les droits légitimes des communes trouveront satisfaction. La construction du barrage sur le Spöl sera autorisée; ce

qui ne modifiera pas de façon sensible la physionomie du Parc. En contrepartie, nous obtiendrons une uniformisation des contrats et de substantiels avantages territoriaux. C'est donc la solution la plus sûre et probablement la plus avantageuse. A une question de M. le professeur Mercier, le président central répond qu'il préfère ne pas avertir la presse de l'attitude de la S.H.S.N., tant que tous les contrats n'ont pas été acceptés par les communes. Cela pourra se faire à l'assemblée annuelle de Glaris.

4. Approbation des comptes pour l'exercice 1957. M. Blanc, trésorier central, présente des comptes de l'année et le rapport des vérificateurs. Il remercie les personnes qui ont tenu la comptabilité et en particulier Mlle Zollinger. Le Sénat unanime, décide d'approuver les comptes et d'en donner décharge au Comité central.

5. Montant de la cotisation pour 1959. Vu l'état satisfaisant de notre trésorerie, le président central propose de maintenir les cotisations de 1959 au tarif actuel, soit 10 fr. par membre. Le Sénat accepte cette proposition.

6. Budget pour 1959. Le trésorier central présente le budget pour 1959. Il est équilibré et s'établit de la façon suivante:

Recettes:

Cotisations annuelles	Fr. 11 000.—
Vente de publications	» 200.—
Intérêts du capital de la Société	» 4 000.—
Fonds Hélène et Cécile Rübel	» 2 500.—
Contributions des Commissions	» 8 100.—
Annonces	» 7 200.—
	Fr. 33 000.—

Dépenses:

Session annuelle	Fr. 500.—
Actes	» 15 000.—
Administration	» 17 500.—
	Fr. 33 000.—

Ce budget est accepté à l'unanimité.

7. Répartition du subside fédéral pour 1959. Il n'a pas été possible de tenir la séance du Sénat vers la fin mai selon l'habitude, à cause de la session du Conseil des Etats. Comme les demandes de crédits doivent parvenir en juin au Département de l'intérieur, le président central s'est adressé aux présidents des Sociétés et Commissions subventionnées, en leur demandant de présenter une demande semblable à celle de l'année précédente, soit:

Commission géologique	Fr.	140 000.—
Commission géotechnique	»	22 000.—
Commission géodésique	»	78 000.—
Commission des publications	»	10 000.—
Commission des glaciers	»	10 000.—
Commission d'hydrobiologie	»	10 000.—
Commission de la Bourse fédérale pour voyages d'étude d'histoire naturelle	»	6 000.—
Commission pour l'étude des cryptogames	»	7 000.—
Commission phytogéographique	»	7 000.—
Commission scientifique du Parc national	»	5 000.—
Commission d'hydrologie	»	8 500.—
Commission du Jungfraujoch	»	1 000.—
Commission du Centre suisse de recherches scientifiques en Côte-d'Ivoire	»	20 000.—
Société zoologique suisse	»	4 500.—
Société botanique suisse	»	6 500.—
Société mathématique suisse	»	8 500.—
Société entomologique suisse	»	3 000.—
Société paléontologique suisse	»	4 000.—
Société suisse d'anthropologie et d'ethnologie	»	3 000.—
A disposition du Comité central	»	16 000.—
	Fr.	370 000.—

Cette répartition, déjà acceptée par les présidents des Sociétés et Commissions et transmise au Département de l'intérieur, est approuvée à posteriori par le Sénat.

8. Session annuelle 1959. Elle aura lieu à Lausanne. Le Comité de la Société vaudoise des sciences naturelles propose comme président annuel, le professeur A. Girardet, qui est acclamé par le Sénat. En l'absence de M. A. Girardet, M. A. Bersier, représentant de la Société vaudoise au Sénat, prend la parole et assure l'Assemblée que tout sera fait pour que la Session 1959 soit un succès.

9. Election de membres des commissions. Le président rend hommage au professeur B.-P.-G. Hochreutiner, qui a dirigé pendant 17 ans la Commission de la bourse de voyages, et il salue son remplaçant, le professeur Ed. Handschin, de Bâle. Le professeur C.-F. Baeschlin quitte la présidence de la Commission géodésique suisse, où il a siégé dès 1932. Cet énergique président sera remplacé par le professeur F. Kobold.

Le Sénat accepte sans discussion les propositions du Comité central:

Commission Euler: Dr h. c. Th. Boveri, Baden
Commission géodésique: Prof. J.-P. Blaser, Neuchâtel
Commission de la bourse de voyages: Dr E. Dottrens, Genève, Prof. C. Favarger, Neuchâtel

Commission phytogéographique: PD Dr E. Landolt, Zurich, Dr Hch. Zoller, Zurich
Commission d'études scientifiques au Parc national: Prof. O. Jaag, Zurich, Dr Paul Müller, Coire
Commission hydrologique: Prof. D. Bonnard, Lausanne
Commission de recherches pour le Fonds national: Prof. M. Welten, Berne
Fondation Amrein-Troller, Gletschergarten Lucerne: Dr Josef Aregger, Ebikon.

10. Choix du siège et de la composition du Comité central et de la Commission de vérification des comptes pour la période 1959 à 1964.

Conformément à l'usage, c'est à Zurich qu'échoit l'honneur de constituer le Comité central de 1959 à 1964. Le président central présente les candidats à ce nouveau Comité, qui lui ont été proposés par la Naturforschende Gesellschaft Zurich. L'élection se fait au bulletin secret et donne les résultats suivants:

M. le Prof. Dr G. Töndury, président
M. le Prof. Dr E. Hadorn, vice-président
M. le Prof. Dr C. Burri, secrétaire
M. le Prof. Dr W. Saxer, trésorier
M. le Prof. Dr K. Clusius, membre adjoint;
reviseurs des comptes: M. le Prof. Dr H.-P. Künzi et M. le Dr J. Meyer;
reviseurs suppléants: M. le Prof. Dr H. Jecklin et M. le Prof. Dr A. Pfluger.

Le futur président central, le professeur Töndury, remercie le Sénat de sa confiance et l'assure que lui et ses collaborateurs, mettront tout en œuvre pour la mériter.

11. Année géophysique internationale 1957/58. Les recherches entreprises par les savants suisses dans le cadre de l'Année géophysique se développent en collaboration étroite avec leurs collègues étrangers, suivant des plans mûrement préparés. Le président central a sollicité de chaque bénéficiaire des crédits de l'AGI, un rapport d'activité, ce qui lui permet de renseigner de façon précise le Sénat.

On peut se réjouir du travail déjà accompli; l'AGI aura d'autre part permis à de jeunes chercheurs suisses de se perfectionner et de se créer d'utiles relations scientifiques.

Le professeur Jean Lugeon, président du Comité national pour l'Année géophysique internationale prend la parole pour souligner que deux ou trois ans de travail seront nécessaires pour dépouiller, étudier et préparer la publication des travaux effectués durant l'Année géophysique, ce qui nécessitera de nouveaux crédits.

12. Propositions individuelles. Le président central prend la parole pour aborder le problème de la protection de la nature. Chacun réalise, et les autorités également, la nécessité de préserver dans la mesure du possible la nature, mais on ne sait comment s'y prendre, parce que ce problème n'a pas été étudié chez nous scientifiquement. Peut-être con-

viendrait-il de créer une nouvelle commission, de sept ou huit membres, botanistes, zoologistes, etc., que l'on pourrait appeler: Commission d'écologie. Elle chercherait à dégager des principes utiles à la protection de la nature, et serait en sorte un organisme consultatif, auquel pourraient s'adresser les autorités et les sociétés. Cette suggestion est vivement appuyée par le professeur Baer, qui ajoute que cette commission pourrait représenter la Suisse sur le terrain international. Elle permettrait de combler le retard que notre pays a vis-à-vis de nos voisins.

Le Sénat charge alors le Comité central d'étudier de près cette question.

Le professeur Vonderschmitt, président de la Commission géologique suisse, se lève et remercie au nom des commissions, M. J. de Beaumont, pour l'excellent travail qu'il a fourni et de l'aide précieuse qu'il a apportée aux commissions de la S.H.S.N., pendant sa présidence.

Séance levée à 12 h 00.